



DEPARTEMENT DES ALPES DE
HAUTE PROVENCE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE CHAUDON-NORANTE

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 05 mai 2023

Nombre de conseillers en exercice : 11

L'an deux mille vingt-trois et le cinq mai, le Conseil Municipal de la Commune de Chaudon-Norante dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à 19 heures 00 à la Mairie, lieu habituel des séances, sous la présidence de Madame Evelyne RALL, Maire.

Date de la convocation : 27 avril 2023

Présents : Madame CHASPOUL, Monsieur DODRUMEZ, Monsieur FLANDIN, Monsieur FLEURY, Monsieur IMBERT, Monsieur MISTRAL, Monsieur MONBAILLY, Madame RALL, Monsieur RISOLI, Monsieur CALAMUSO

Absents excusés : Madame LAZARIN

Secrétaire de séance : Madame CHASPOUL

ORDRE DU JOUR

- Demandes de subventions concernant la création d'un trottoir sécurisé en bordure de la RN 85.
- Décision du recours à un emprunt.
- Questions diverses

Mme le Maire ouvre la séance et fait l'appel. Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer.

2023_007 Adoption projet création d'un trottoir sécurisé et demande de subventions

Madame le Maire,

- Expose au Conseil Municipal le projet de créer un trottoir dans la traversée du village afin de sécuriser les déplacements des habitants en bordure de la RN 85 qui veulent se rendre dans le village, les collégiens et lycéens qui doivent prendre le bus tôt le matin et tard le soir. Cette voie doit être accessible au plus grand nombre et sécurisée en conséquence.

- Informe le Conseil Municipal que ces travaux peuvent bénéficier d'une aide de l'Etat dans le cadre de la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) et de la DSIL (dotation de soutien à l'investissement local).
- Explique qu'afin de percevoir les subventions DETR et DSIL, il convient de valider le coût prévisionnel des travaux qui s'élève à 100 000 euros HT soit 120 000 euros TTC avec une prise en charge à 80% DETR/DSIL soit 80 000 euros HT, l'autofinancement sera de 20 % soit 20 000 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix des membres présents,

ADOPTE le projet présenté.

DECIDE de valider le coût prévisionnel de 100 000 euros HT soit 120 000 euros TTC.

DECIDE de demander une subvention au titre de la DETR/DSIL 2023 d'un montant de 80 000 euros HT (80%).

MANDATE Mme le Maire pour signer tous les documents afférents à cette demande de subvention.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

DEBATS : *Après présentation du projet, Monsieur IMBERT intervient concernant le prix élevé dû au mur de soutènement et au grillage et interroge sur la possibilité de créer un talus. Cette solution augmenterait l'emprise au sol sur les terrains des propriétaires. Cette solution soulève également la question concernant la stabilité de l'ouvrage dans le temps. Plusieurs options seront donc à étudier.*

2023_008 Consultation établissements bancaires

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que pour procéder à la réalisation de la mise en conformité des captages du Thouron et du Fournas, il est nécessaire de solliciter un prêt bancaire.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire à procéder à la consultation d'établissements bancaires concernant un emprunt destiné au financement des investissements prévus par le budget.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix des membres présents,

AUTORISE Madame le Maire à consulter des établissements bancaires.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

DEBATS : Il est précisé par M. CALAMUSO que les subventions sont accordées mais qu'il va falloir commencer les travaux avant la fin de l'année. 3 devis vont être rapidement demandés.

QUESTIONS DIVERSES

1. M. FLANDIN signale que des personnes rencontrés près de chez lui, devrait débroussailler en vue d'installation de réseaux vers la buse à l'angle en montant vers l'ancienne école semaine 22. La mairie n'a eu aucune demande à ce jour. Appeler la Maison Technique de Castellane pour voir avec eux.

2. Certains habitants ont demandé pourquoi les fontaines étaient coupées alors que la surverse déborde et qu'il y a toujours eu de l'eau à Norante.

Il est rappelé qu'il s'agit de décision émanant de la préfecture, que l'intérêt général prime sur l'intérêt personnel.

3. M. Risoli rappelle que le syndicat de l'eau pourra voir le jour uniquement si les 41 communes sont d'accord.

***L'ordre du jour étant épuisé, Mme le Maire clôt les débats et remercie les conseillers.
La séance est levée à 19h50.***

à Chaudon-Norante,
le 9 mai 2023

La Présidente de Séance,
Evelyne RALL

La Secrétaire de séance,
Emilie CHASPOUL

Publié le : 10 mai 2023